Nations Unies A/AC.294/2023/WP.21

Assemblée générale

Distr. générale
1er septembre 2023
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable
Genève, 28 août-1er septembre 2023
Point 6 de l'ordre du jour
Examen des questions mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 76/231 de l'Assemblée générale des Nations Unies

Document de travail sur une initiative interrégionale à l'appui de l'action du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable

Document soumis par l'Allemagne, le Brésil, les Pays-Bas et les Philippines

La déclaration conjointe ci-après a été prononcée au nom de trente-quatre pays à la quatrième session du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, afin de contribuer au débat de fond et d'appuyer collectivement les travaux fructueux du groupe :

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, du Cambodge, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, du Danemark, d'El Salvador, de l'Équateur, de l'Espagne, de la Finlande, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, du Malawi, du Mexique, du Nigéria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Panama, du Pérou, des Pays-Bas, de la République de Corée, de la Sierra Leone, de Singapour, de la Suède, de la Suisse, de l'Uruguay et de mon pays, les Philippines.

Nous vous remercions, ainsi que le secrétariat, des efforts inlassables que vous déployez pour mener à bien nos travaux.

Nous sommes satisfaits du processus suivi par le groupe de travail, qui a donné lieu à des débats de fond ouverts, interactifs et instructifs sur la sécurité spatiale.

Nous estimons que le groupe de travail a montré qu'il pouvait favoriser un dialogue inclusif et constructif entre les États membres s'agissant de la réduction des menaces spatiales, avec la participation de toutes les parties prenantes. Son rôle est complémentaire de celui de la Conférence du désarmement, de la Commission du désarmement, du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace qui vient d'être créé. Il œuvre également en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Merci de recycler

Les sessions du groupe de travail ont prouvé que les États étaient très désireux de parvenir à une convergence de vues sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable.

Nous prenons note avec intérêt de votre projet de rapport de consensus, qui constitue une base solide pour l'établissement du rapport du groupe de travail.

Nous demandons instamment à toutes les délégations de faire preuve d'ouverture d'esprit et de souplesse et de travailler dans un esprit constructif en vue de l'élaboration d'un rapport de fond contenant les éléments suivants :

Il faudrait tout d'abord indiquer que le groupe de travail a fait l'inventaire des cadres juridiques et des autres cadres normatifs internationaux concernant les menaces et les risques liés aux comportements à l'égard de l'espace.

Il conviendrait notamment de réaffirmer dans le rapport que le droit international, dont la Charte des Nations Unies, reste applicable. Il faudrait mentionner les dispositions du Traité sur l'espace extra-atmosphérique qui sont pertinentes pour les travaux du groupe de travail et réaffirmer que le droit international applicable comprend également d'autres traités, ainsi que le droit international coutumier, le droit de la responsabilité des États, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme.

Il faudrait ensuite indiquer dans le rapport que le groupe de travail a examiné les menaces que les États font ou feront peser sur les moyens spatiaux, ainsi que les mesures, les activités et les omissions qui pourraient être jugées irresponsables.

Il faudrait affirmer que l'élaboration de normes de comportement responsable dans l'espace est un moyen approprié de faire face aux menaces dans cet environnement. Toutes les activités menées par les États dans l'espace doivent l'être conformément au droit international. Il est également important que ces activités tiennent dûment compte des droits et intérêts correspondants des autres États.

Il conviendrait d'indiquer que le groupe de travail a offert aux États et aux autres parties prenantes une importante occasion d'améliorer leur compréhension de la manière dont les États appréhendent les menaces pour la sécurité de l'espace, à savoir les menaces de l'espace à la Terre, de l'espace à l'espace, de la Terre à l'espace et de la Terre à la Terre.

Le rapport devrait également contenir des recommandations au sujet d'éventuelles normes, règles et principes de comportement responsable à l'égard des menaces que les États font peser sur les moyens spatiaux, y compris, le cas échéant, sur la manière dont ils pourraient contribuer à négocier des instruments juridiquement contraignants, notamment pour ce qui est de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Tout en reconnaissant qu'il reste beaucoup à faire pendant ces quelques jours pour obtenir un consensus dans de nombreux domaines, nous pensons qu'il est possible d'y parvenir s'agissant des questions suivantes : l'application du droit international au milieu spatial, l'amélioration de la transparence et de la confiance, la lutte contre les menaces de destruction et de mise hors d'état de fonctionner des objets spatiaux qui génèrent des débris, la conception des opérations de rendez-vous et des opérations de proximité susceptibles d'accroître le risque de malentendu et d'erreur d'appréciation, et la protection des services spatiaux essentiels pour la société.

Enfin, il faudrait réaffirmer dans le rapport que l'engagement d'adopter un comportement responsable peut être pris à l'appui de l'élaboration de mesures et d'instruments juridiquement contraignants dans ce domaine et sans préjudice de ceux-ci. Ces deux approches ne s'excluent pas mutuellement.

Le travail que nous avons effectué au sein de ce groupe de travail est un excellent point de départ, qui complète d'autres initiatives visant à renforcer la sécurité spatiale, notamment la création récente du Groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il conviendrait d'envisager un suivi des travaux en cours au sein du groupe de travail afin de renforcer la convergence des positions.

Le caractère inclusif de ce processus, pour ce qui est de la participation des parties prenantes tout comme de l'éventail de questions et mesures pouvant être examinées, en fait un cadre précieux dans lequel tous les États peuvent faire valoir leur point de vue sur une question qui nous concerne tous.

Nos délégations continueront à participer de manière constructive aux travaux du groupe pendant les sessions et par la suite pour assurer le succès de ce processus.

Je vous remercie, Monsieur le Président ».